



COMMUNIQUE

La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) porte à la connaissance du public que la Commission d'Assainissement et de Restructuration des Entreprises à Participations Publiques (CAREPP) réunie le 11 août 2017, a autorisé la cession de la participation de l'Etat Tunisien dans le capital de la BTE et ce, dans le cadre de la vente d'un bloc unique d'actions représentant 77.78 % (soit 100 % des droits de vote) englobant également la participation de Abu Dhabi Investment Authority (ADIA), soit une part de 38,89% pour chaque actionnaire cédant.

La BTE informera régulièrement le public de l'évolution de ladite opération de cession.

Dans le cadre de cette opération, les détenteurs d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote composant le reste du capital de la BTE et représentant 22,22 % dudit capital, pourront, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, proposer leurs titres à la vente selon les modalités qui leur seront communiquées en temps opportun.

